

À qui s'adresse la mutuelle Santé Cœur de Puisaye ?

Elle s'adresse à toutes entreprises et personnes, quel que soit leur statut ou leur activité professionnelle, actif ou retraité.

Employeurs et Salariés : une complémentaire santé obligatoire pour les salariés des entreprises agricoles et non agricoles, les associations, ...

Travailleurs Non Salariés : une complémentaire santé conforme à la loi Madelin, permet la réduction d'impôt.

Particuliers actifs, retraités, étudiants ou sans activité : des offres de complémentaire santé pour toute la famille, qui complètent les remboursements de la Sécurité Sociale pour les frais de santé.

Fonctionnaires : une offre labellisée pour bénéficier de la participation de l'employeur public.

L'adhésion au contrat collectif de complémentaire santé permet de bénéficier de **tarifs inférieurs de 20 à 60 % par rapport aux offres individuelles du marché, tout en profitant d'une meilleure couverture de garanties**, et des avantages :

- > tarif unique actif / retraité quel que soit l'âge
- > téléconsultation 24/7 et santé connectée incluses sans surcoût
- > profiter immédiatement de toutes les garanties, sans délai de carence
- > tiers payant
- > pas de questionnaire médical

Informations pratiques :

 www.santecoeurdepuisaye.fr

 formulaire de souscription disponible en mairie

VOTRE CONTACT CONSEILLER

 gestion@santecoeurdepuisaye.fr

 **QAPE** Immeuble BuroVert - ZA Les Hâtes du Vernoy 89130 TOUCY

 **03 86 45 60 50**

Qui sommes-nous :

Les intervenants autour de l'offre de complémentaire santé :

- l'**association d'assuré** a défini les besoins pour le contrat collectif
- l'intermédiaire d'assurance **QAPE** a organisé la sélection de l'offre et gère la souscription des entreprises et résidents du territoire
- le gestionnaire **Hélium** administre la relation client avec les assurés pour les remboursements de frais de santé et les cotisations à la mutuelle
- la Mutuelle **France Unie** du groupe Entis qui assure plus de 500 000 personnes en santé porte le risque d'assurance du contrat collectif
- **Axa assistance** gère les services Kovers e-Santé de médecine à distance et de téléconsultation (agréés par l'ordre des médecins et par l'ARS Ile-de-France)
- **Kovers e-santé** avec MyDoc, téléconsultation 24/7. Check-up : pré-diagnostic médical inclus sans surcoût

mutuelle
SANTÉ
Cœur de Puisaye

Une mutuelle santé pour toutes les entreprises et particuliers
avec des garanties complètes et des remboursements
de soins performants grâce à la mutualisation

Appelez-nous !
03.86.45.60.50

Ou souscrivez en ligne sur
www.santecoeurdepuisaye.fr



téléconsultation
incluse 24/7
sans surcoût

Formules mutuelle complémentaire santé

Tarifs mensuels par personne⁽¹⁾

année 2018

Plafond de Sécurité Sociale 2018⁽²⁾ : 3.311 €

	Initiale		Confort 150		Confort 200		Confort 300		Premium	
	Tarif € ⁽²⁾	Tarif % ⁽²⁾	Tarif €	Tarif %	Tarif €	Tarif %	Tarif €	Tarif %	Tarif €	Tarif %
COTISATION ACTIFS ⁽³⁾	27,15€	0,82 %	40,06€	1,21 %	65,56€	1,98 %	96,68€	2,92 %	131,45€	3,97 %
COTISATION ENFANTS À CHARGE ⁽⁴⁾ gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant	14,90€	0,45 %	24,17€	0,73 %	38,08€	1,15 %	54,30€	1,64 %	72,51€	2,19 %
COTISATION ÉTUDIANTS ⁽⁵⁾	23,84€	0,72 %	35,10€	1,06 %	57,61€	1,74 %	85,09€	2,57 %	115,55€	3,49 %
COTISATION RETRAITES ⁽⁶⁾	40,73€	1,23 %	60,26€	1,82 %	98,34€	2,97 %	145,02€	4,38 %	197,34€	5,96 %
ADHÉSION À L'ASSOCIATION PAR CONTRAT	0,50 €		0,50 €		0,50 €		0,50 €		0,50 €	

(1) La tarification inclut 1% de reversement à l'Action sociale de l'Association souscriptrice (Association des professionnels de santé du territoire). (2) Pour que votre pouvoir d'achat suive l'évolution des frais de santé, les cotisations en Euros sont calculées par mois et par personne, en % du Plafond mensuel de la Sécurité Sociale. (3) Actifs : personnes qui n'ont pas liquidé leur pension de retraite des régimes obligatoires. (4) Enfants à charge : enfants de moins de 26 ans, poursuivant leurs études ou à charge fiscalement du souscripteur. Gratuit à partir du 3^{ème} enfant inclus. (5) Étudiant : jusqu'à 28 ans, y compris en alternance, en apprentissage et doctorant. (6) Retraités : personnes qui ont liquidé leur pension de retraite des régimes obligatoires et qui ne bénéficient pas des dispositions du cumul emploi-retraite.

Exemples de remboursements

Dépense : montant non contractuel, donné à titre indicatif

Base : montant de base du remboursement Sécurité Sociale

	Initiale		Confort 150		Confort 200		Confort 300		Premium	
	Max. remboursé ⁽⁶⁾	Reste à payer ⁽⁷⁾	Max. remboursé	Reste à payer	Max. remboursé	Reste à payer	Max. remboursé	Reste à payer	Max. remboursé	Reste à payer
Généraliste OPTAM ⁽⁸⁾ secteur 1 : dépense = 25€ [base : 25€] (franchise légale de 1€)	24€	1€	36,50€	1€	49€	1€	74€	1€	99€	1€
Généraliste OPTAM secteur 2 : dépense = 40€ [base : 25€] (franchise légale de 1€)	24€	16€	36,50€	3,50€	49€	1€	74€	1€	99€	1€
Ophtalmogiste OPTAM : dépense = 80€ [base : 25€] (franchise légale de 1€)	24€	56€	36,50€	43,50€	49€	31€	74€	6€	99€	1€
Ophtalmogiste non OPTAM : dépense = 50€ [base : 23€] (franchise légale de 1€)	22€	28€	27,75€	22,25€	33,50€	16,50€	45€	5€	45€	5€
Échographie abdominale OPTAM : dépense = 120€ [base : 56,70€] (franchise légale de 1€ si réalisé hors hôpital)	55,70€	64,30€	84,05€	35,95€	112,40€	7,60€	169,10€	1€	225,80€	1€
Soin dentaire, stomatologie : dépense = 60€ [base : 28€]	28€	32€	42€	18€	84€	0€	112€	0€	140€	0€
Bridge, prothèse remboursée : dépense = 1.200€ [base : 279,50€]	349,38€	850,62€	419,25€	780,75€	838,50€	361,50€	1.118€	82€	1.397,50€	0€
Orthodontie remboursée : dépense = 620€ [base : 193,50€]	193,50€	426,50€	290,25€	329,75€	580,50€	39,50€	774€	0€	967,50€	0€
Paire de lunettes : monture + 2 verres multifocal ou progressif, sphère hors zone -8 à +8 : dépense = 650€ [base : 24,54€]	264,71€	385,29€	414,71€	235,29€	624,71€	25,29€	824,71€	0€	864,71€	0€
Ostéopathe (2 consultations à 50€ chacune / an) : dépense = 100€ [base : 100€]	100€	0€	150€	0€	200€	0€	300€	0€	300€	0€

(6) Remboursement de l'AMO + la mutuelle. AMO : Assurance Maladie Obligatoire : CPAM ou autre entité qui gère votre sécurité sociale et Mutuelle complémentaire Santé Cœur de Puisaye. (7) Ce qui vous reste à payer, remboursements AMO + Mutuelle déduits. (8) OPTAM / OPTAM CO : Convention médicale qui régit les relations entre les médecins libéraux conventionnés et l'Assurance Maladie (a remplacé au 01/01/2017 le CAS, Contrat d'Accès aux Soins); vous retrouverez cette information pour chaque praticien sur le site internet <http://annuairesante.ameli.fr/>